

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 2^e SECONDAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

	Communication écrite autre que le bulletin Date : 15 octobre 2026	Étape 1 (20 %) Date : 06 nov. 2026	Étape 2 (20 %) Date : 05 février 2027	Étape 3 (60 %) Date : 22 juin 2027
Français, langue d'enseignement - régulier et PEI	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement			
Lire (40 %)		✓		✓
Écrire (40 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Français, langue d'enseignement – adaptation scolaire et secteur				
Lire (40 %)			✓	✓
Écrire (40 %)		✓	✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais, langue seconde (de base ou enrichi) – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI				
Communiquer oralement en anglais (40 %)		✓	✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		✓		✓
Écrire des textes (30 %)			✓	✓
Mathématique – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
Science et technologie – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI				
Pratique (40 %)		✓	✓	✓
Théorie (60 %)		✓	✓	✓
Géographie (100 %) – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI		✓	✓	✓
Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %) – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI		✓	✓	✓
Art dramatique (100 %) - régulier			✓	✓
Arts plastiques (100 %) – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI			✓	✓
Arts plastiques et multimédia (100%) - régulier			✓	✓
Danse - régulier		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %) – adaptation scolaire, secteur, régulier, PEI, volley-ball, FAPS, et PEI FAPS)		✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %) – adaptation scolaire, secteur, régulier et PEI			✓	✓

Les compétences se développent dans un processus d’aller-retour entre l’acquisition des connaissances propres à la discipline et la compréhension, l’application ainsi que la mobilisation de celles-ci.

L’enseignant(e) évalue les apprentissages de l’élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d’évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d’apprentissage et d’évaluation (SAÉ) ou d’autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l’aide de productions, d’observations et de conversations.

Il est à noter qu’à la fin de l’année, les élèves seront soumis à une épreuve ministérielle obligatoire en français (écrire). Ils pourraient aussi être soumis à une ou des épreuves imposées du CSSDM dans certaines disciplines.

De plus, la ou les compétences suivantes feront l’objet d’un commentaire à l’étape_____.

☐Exercer son jugement critique

☐Organiser son travail

☐Communiquer

☐Travailler en équipe

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.